



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Gestion du fonds de soutien pour les emprunts toxiques des collectivités locales

Le mardi 23 mai 2017 a eu lieu un rencontre entre les représentants du personnel et la direction générale concernant la gestion du fonds de pension pour les emprunts toxiques des collectivités locales.

La décision de transférer le pilotage et la gestion de ce fonds à compétence nationale à la DGFIP, est une juste reconnaissance du haut niveau de compétences humaines et techniques des fonctionnaires de notre administration.

C'est également une reconnaissance morale de la qualité de nos équipes.

La CFTC revendique que la reconnaissance exprimée par la DG soit matérialisée par l'attribution de moyens de fonctionnement et d'un régime indemnitaire revalorisés.

Sur l'aspect conseil et prévention, les besoins des collectivités vont s'accroître suite à la complexification de l'offre bancaire en terme d'emprunts. Cette évolution entraînera une sollicitation plus importante des collectivités vers les équipes de travail de la DGFIP.

Pour la CFTC cette analyse doit conduire la direction à déployer des formations appropriées supplémentaires, une simplification des procédures internes existantes et une meilleure communication auprès du réseau DGFIP et des ordonnateurs.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com